Annexe 2 : Schémas des critères de restriction (PDS GIMM)

Ces schémas illustrent l'application des critères de restriction pour l'extension ou l'ouverture d'un site d'extraction et / ou décharges de type A ou B conformément aux informations figurant au chapitre 5.2.1 du PDS GIMM.

Sites d'extraction

Cas a: Si l'emprise d'un nouveau projet d'extraction se trouve dans un secteur touché par l'un des critères de restrictions ➔ refus

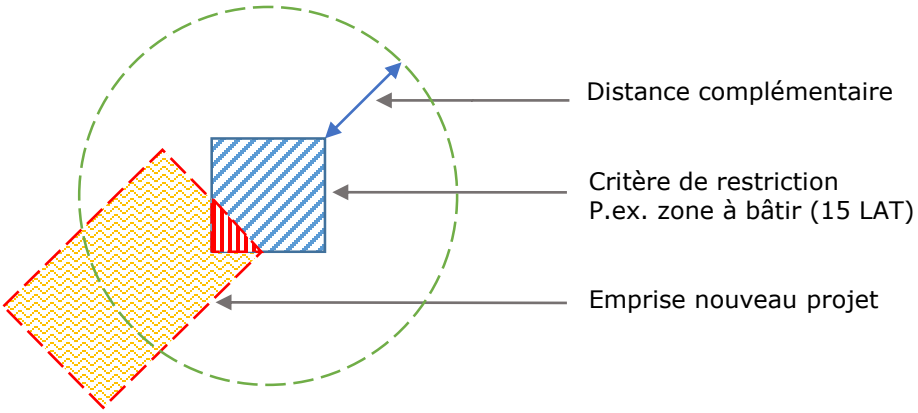

Cas b: Si l'emprise d'un nouveau projet d'extraction se trouve dans les limites de la distance complémentaire d'un des critères de restrictions ➔ entrée en matière à évaluer

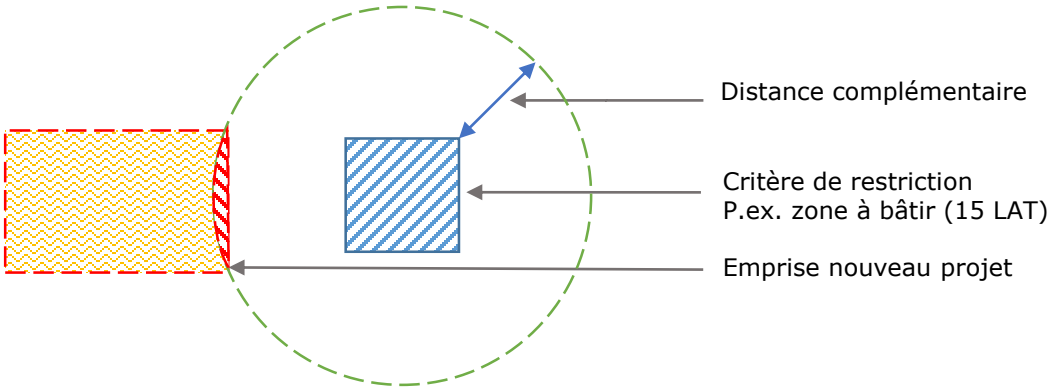

Cas c: Si l'extension d'un site existant entre en conflit avec l'un des critères de restriction et avec une distance complémentaire ➔ entrée en matière à évaluer

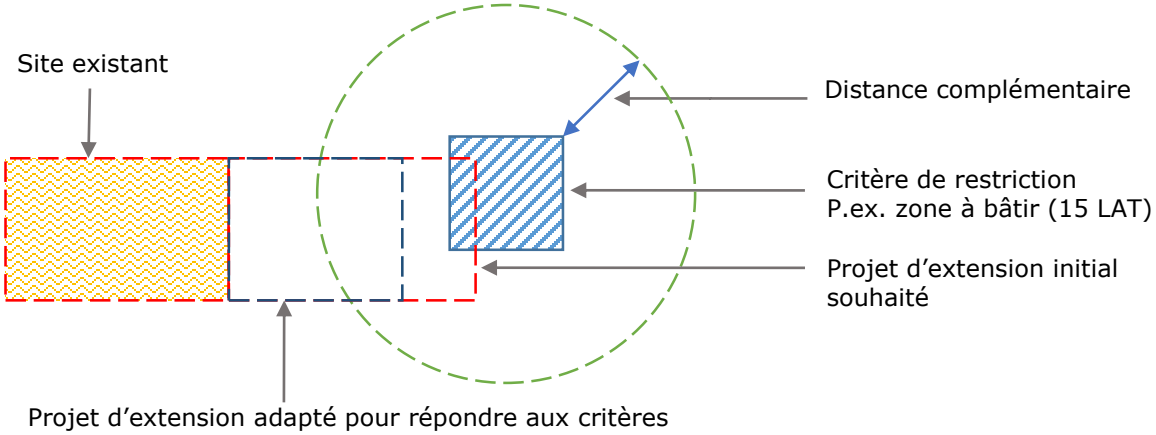

Décharges de type A ou B et remblayage

Cas a: Si l'emprise d'un nouveau projet de décharge ou de remblayage se situe dans un secteur concerné par l'un des critères de restriction et par l'une des exigences définies par l'OLED ➔ refus

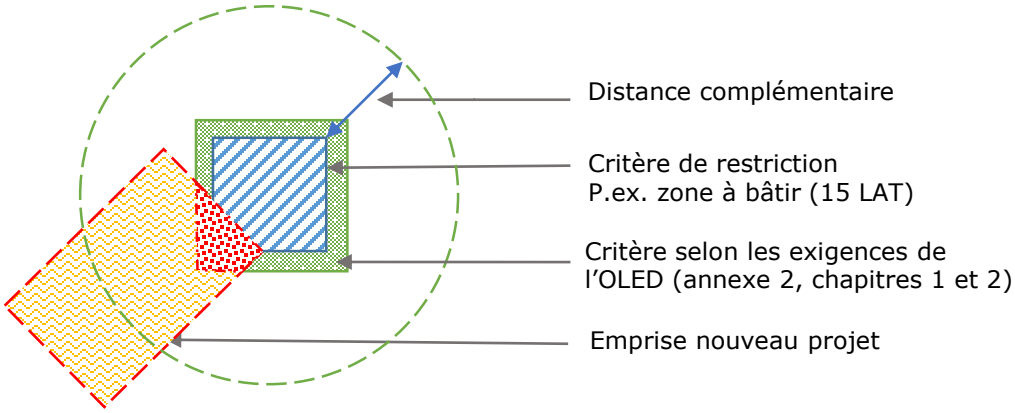

Cas b: Si l'emprise d'un nouveau projet de décharge ou de remblayage se trouve dans la distance complémentaire de l'un des critères de restriction et n'est pas touchée par l'une des exigences définies par l'OLED ➔ entrée en matière à évaluer

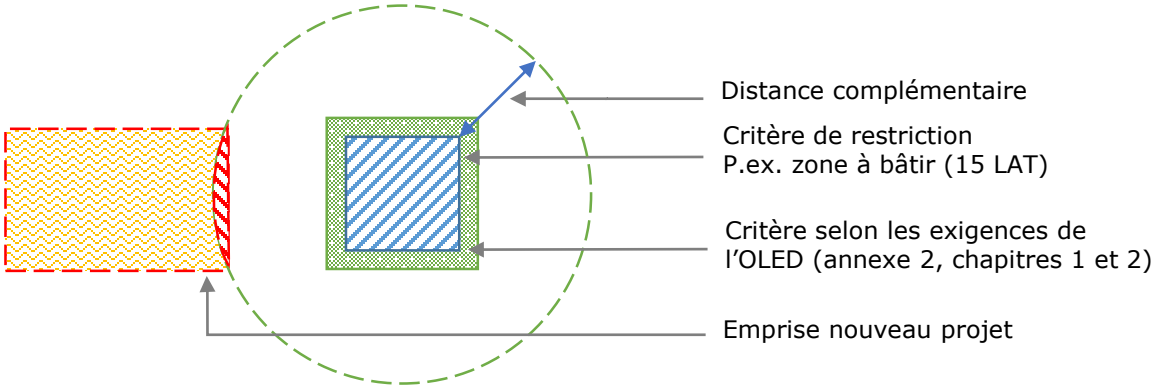
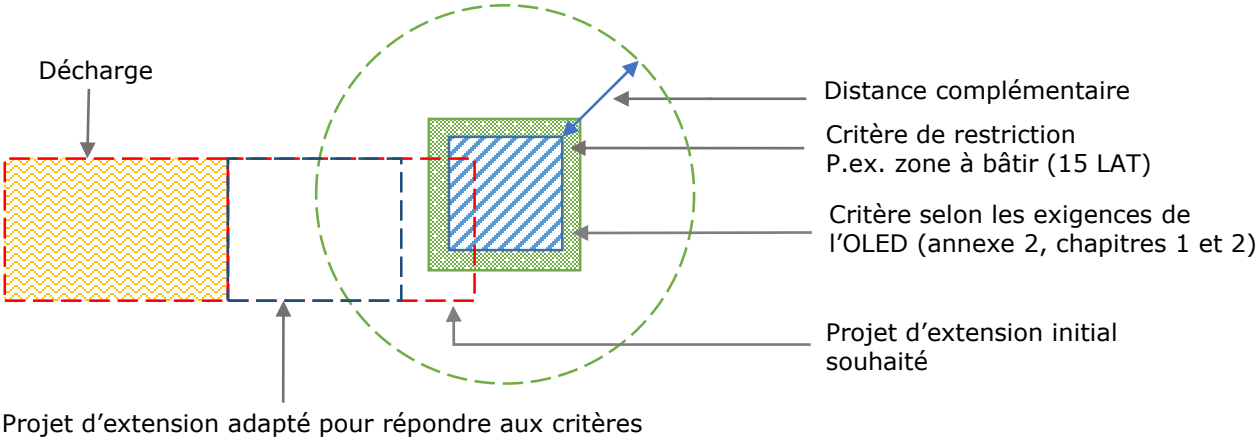
Cas c: Si l'extension d'une décharge existante ou d'un remblayage entre en conflit avec l'un des critères de restriction, l'une des exigences définies par l'OLED et la distance complémentaire ➔ entrée en matière à évaluer